



Note de procédure aux Secrétaires de Clubs Année Lions 2015-2016

Nous vous remercions de vous conformer à ces indications dans l'intérêt même du Club, de ses membres et des structures de notre Association

TRES IMPORTANT

Le Site du DM 103 constitue la référence exclusive des effectifs des Clubs.

Lui seul fait foi de l'intronisation ou de la radiation d'un membre dans un Club Lions.

La mise à jour des effectifs doit se faire dans le mois courant

- au plus tard avant le 28 de chaque mois
- aucune modification ne peut être faite rétroactivement ou par anticipation.

Comment effectuer la mise à jour en ligne ?

1. **Connectez vous au site du D.M. 103** : www.lions-france.org et cliquez sur « membre » (au bas du site) ou plus directement sur <http://www.lions-france.org/accueil-1.html>

2. Identifiez-vous

- Indiquez votre adresse Email et votre mot de passe dans la partie haute du site, puis validez.



- Ceci fait, cliquez sur le lien "**Annuaire / Base de données**" qui apparaît à ce même emplacement



3. Page d'accueil de la Base de Données

Sous l'indication « **vos Droits de modification** », cliquez sur **Gestion du Club de ... (RME)**

4. Page Gestion de mon Club

- Effectuez les ajustements d'effectifs de votre Club (entrées, sorties et modifications de coordonnées)
- Si aucune correction n'est nécessaire pour le mois en cours, cliquez sur « **Aucune Modification** »

Vos contacts

Pour ces opérations, vos interlocuteurs privilégiés sont :

- Le Secrétaire de votre District
- La Maison des Lions de France - Tél. 01 46 34 14 10

Vous disposez aussi de deux vecteurs d'information privilégiés :

- le site du District Multiple : www.lions-france.org
- les informations sur la gestion des Clubs seront diffusées régulièrement par la Maison des Lions de France par l'intermédiaire du courriel mensuel Saint Jacques Info